Clermont-Ferrand : Un couteau sous la gorge de la mamie pour voler 40 euros : trois ans de prison

11/08/2011 à 23h33

Le 19 juillet dernier, il avait menacé une nonagénaire, chez elle, avec un couteau pour lui voler son argent. Les policiers de la Sûreté départementale avaient relevé sur les lieux des empreintes digitales, qui leur avait permis d'interpeller Abdelaziz Idil, quelques jours plus tard.

L'homme de 35 ans comparaissait, hier, devant le tribunal correctionnel.

Les faits sont « reconnus, assumés, regrettés » par le prévenu, sorti de prison seulement trois jours auparavant. « J'ai honte de mes gestes », assure-t-il. « Vous avez eu de la chance que la mamie ne soit pas cardiaque », rétorque le juge, Michel Sornay. « Je suis cleptomane », glisse le Clermontois. « Les cleptomanes font ça plutôt discrètement », rappelle le magistrat. « Ils ne mettent pas un canif sous la gorge d'une veille dame ». De « magot », celle-ci n'avait que les 40 eurosde son sac à main. Le substitut du procureur requiert la peine plancher de trois ans de prison. « Il est jugé pour son 22e vol avec violence », indique Vanina Lepaul-Ercole. « Et celui-ci a failli avoir des circonstances dramatiques. Elle est tombée et elle aurait pu se fracturer un os. À cet âge, les fractures ne consolident pas comme ça ».

Me Bertrand Chautard, en défense, en convient : « C'est moche ». Mais il ne se démonte pas et plaide contre la peine plancher et le « discours alimenté par certains hommes politiques qui parlent de juges "rouges", laxistes, qui

n’enferment pas assez ». « On est ici sur une ecchymose et deux jours d’incapacité. Cela ne justifie pas une peine aussi lourde ». Le tribunal prononce quand même les trois ans. « Ce n’est pas seulement la peine plancher, c’est aussi ce que cela mérite », signifie Michel Sornay.

La Montagne.fr